

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 mars 2017, actant (i) l'approbation de la résiliation anticipée de l'acte administratif du 28 juin 1971 consentant bail à construction à l'Etat sur une parcelle sise à OUTREAU cadastrée AS 213, en bordure de la route départementale n°119 et son avenant en date du 22 novembre 1996 autorisant l'Etat à y édifier un bâtiment, ledit bail devant expirer le 30 juin 2025 ; (ii) et le versement d'une indemnité au profit de l'Etat d'un montant de ████████ HT, ainsi que les frais de notaire,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Laurent VANDEWOESTYNE**, Responsable d'opérations immobilières, et en cas d'empêchement, à **Madame Anne MESSIAEN**, Directrice régionale juridique, à l'effet de signer l'acte de résiliation amiable dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 22 décembre 2017,

Philippe HOURDAIN
Président

